

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Société en commandite métaux précieux Northern 2010	24 août 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario
Can-60 Income Corp.	24 août 2010	Ontario
Crestreet 2010-FlowThrough Limited Pawtnership	23 août 2010	Ontario
Parts de société en commandite de catégorie nationale de Creststreet 2010 FT Parts de société en commandite de catégorie Québec de Creststreet 2010 FT		
Énergie renouvelable Brookfield Inc.	24 août 2010	Ontario
Fiducie carte de crédit or	23 août 2010	Ontario
Fonds Placements Franklin Templeton	19 août 2010	Ontario
Catégorie de rendement des obligations mondiales Templeton Catégorie de société canadienne de dividendes Bissett Catégorie de rendement des obligations canadiennes à court terme Bissett		
Lake Shore Gold Corp.	24 août 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
NewGrowth Corp.	19 août 2010	Ontario
Société en commandite Front Street 2010-II	20 août 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Corporation Capital Kilkenny	20 août 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Artis Real Estate Investment Trust	19 août 2010	Manitoba
Fonds Acuity	20 août 2010	Ontario

Fonds d'actions canadiennes Acuity

Fonds d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations Acuity

Fonds de sociétés canadiennes à faible capitalisation Acuity

Fonds de ressources naturelles Acuity

Fonds d'actions environnement sain Acuity

Fonds d'actions EAEO Acuity

Fonds équilibré canadien Acuity

Fonds de répartition prudente de l'actif Acuity

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds diversifié de revenu Acuity Fonds de revenu et de croissance Acuity Fonds de revenu élevé Acuity Fonds de dividendes Acuity Fonds de revenu fixe Acuity Fonds mondial de revenu élevé Acuity Fonds mondial de dividendes Acuity Fonds marché monétaire Acuity Fonds d'actions canadiennes valeurs sociales Acuity Fonds mondial d'actions valeurs sociales Acuity Fonds équilibré de valeurs sociales Acuity Portefeuille mondial Alpha Portefeuille croissance Alpha Portefeuille équilibré Alpha Portefeuille valeurs sociales Alpha Portefeuille de revenu Alpha Catégorie d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations Acuity Catégorie de ressources naturelles Acuity Catégorie de revenu élevé Acuity Catégorie diversifiée de revenu Acuity (auparavant Catégorie mondiale de dividendes Acuity) Catégorie de revenu à court terme Acuity	24 août 2010	Ontario
Fonds communs de placement BluMont		
Fonds canadien BluMont		
Fonds Communs Manuvie	20 août 2010	Ontario
Portefeuille de revenu équilibré Leaders Manuvie (auparavant Portefeuille Leader de valeur à revenu équilibré)		
Portefeuille de croissance équilibrée Leaders Manuvie (auparavant Portefeuille		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Leader de valeur à croissance équilibrée)		
Portefeuille d'occasions Leaders Manuvie (auparavant Portefeuille Leader de valeur à croissance)		
Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie		
Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie		
Portefeuille Revenu Simplicité Manuvie		
Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie		
Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie		
Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie		
Portefeuille Audacieux Simplicité Manuvie		
Fonds d'occasions canadiennes Manuvie		
Fonds d'occasions Europe Manuvie		
Fonds équilibré d'occasions mondiales Manuvie		
Fonds d'occasions de croissance Manuvie		
Fonds d'occasions américaines Manuvie (auparavant Fonds ciblé américain AIC)		
Fonds d'occasions de rendement Manuvie		
Fonds Avantage Manuvie (auparavant Fonds Avantage AIC)		
Fonds Avantage II Manuvie (auparavant Fonds Avantage II AIC)		
Fonds Avantage américain Manuvie (auparavant Fonds Avantage américain AIC)		
Fonds ciblé canadien Manuvie (auparavant Fonds ciblé canadien AIC)		
Fonds Canada diversifié Manuvie (auparavant Fonds Canada diversifié AIC)		
Fonds Avantage mondial Manuvie (auparavant Fonds ciblé universel AIC)		
Fonds ciblé mondial Manuvie (auparavant Fonds Avantage universel AIC)		
Fonds d'appréciation d'actions canadiennes Manuvie		
Fonds d'appréciation canadien Manuvie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de dividendes Manuvie		
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie		
Fonds mondial de revenus de dividendes Manuvie (auparavant Fonds universel de revenus de dividendes supérieurs AIC)		
Fonds mondial à revenu mensuel Manuvie		
Fonds international de revenus de dividendes Manuvie (auparavant Fonds international de revenus de dividendes Copernican)		
Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie		
Fonds d'appréciation à petite capitalisation Manuvie		
Fonds d'appréciation américain Manuvie		
Fonds valeur Manuvie (auparavant Fonds valeur AIC)		
Fonds de croissance équilibré canadien Manuvie		
Fonds de base canadien Manuvie		
Fonds d'actions canadiennes Manuvie		
Fonds canadien de croissance Manuvie		
Fonds de croissance canadienne à grande capitalisation Manuvie		
Fonds de base équilibré Manuvie		
Fonds de rotation de secteurs Manuvie		
Fonds de croissance diversifié américain Manuvie		
Fonds américain à moyenne capitalisation Manuvie		
Fonds équilibré canadien Manuvie		
Fonds indiciel d'actions canadiennes Manuvie		
Fonds de placements diversifiés Manuvie (auparavant Fonds de placements diversifiés Mawer Manuvie)		
Fonds mondial à petite capitalisation Manuvie (auparavant Fonds mondial à petite capitalisation Mawer Manuvie)		
Fonds de croissance et de revenu Manuvie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds indiciel d'actions internationales Manuvie		
Fonds de croissance Gestion fiscale Manuvie (auparavant Fonds de croissance Gestion fiscale Mawer Manuvie)		
Fonds d'actions américaines Manuvie (auparavant, Fonds d'actions américaines Mawer Manuvie)		
Fonds indiciel d'actions américaines Manuvie		
Fonds obligations Manuvie (auparavant Fonds obligations AIC)		
Fonds d'obligations canadiennes Manuvie (auparavant Fonds d'obligations canadiennes Mawer Manuvie)		
Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie		
Fonds à revenu fixe canadien Manuvie		
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie		
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie		
Fonds d'achats périodiques Manuvie		
Fonds de revenu à taux variable Manuvie		
Fonds d'épargne-placement Manuvie		
Fonds monétaire Manuvie		
Fonds de revenus privilégiés Manuvie (auparavant, Fonds de revenus privilégiés AIC)		
Fonds d'obligations à court terme Manuvie		
Fonds à revenu stratégique Manuvie		
Fonds des marchés émergents Manuvie Fonds mondial d'infrastructures Manuvie (auparavant Fonds universel d'infrastructures Brookfield Redding)		
Fonds de ressources naturelles mondiales Manuvie		
Fonds immobilier mondial Manuvie (auparavant Fonds universel immobilier AIC)		
Catégorie d'occasions canadiennes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Manuvie		
Catégorie d'occasions mondiales Manuvie		
Catégorie d'occasions de croissance Manuvie		
Catégorie d'occasions américaines Manuvie (auparavant Catégorie SICAV ciblé américain AIC)		
Catégorie d'occasions de rendement Manuvie		
Catégorie Avantage II Manuvie (auparavant Catégorie SICAV Avantage II AIC)		
Catégorie ciblée canadienne Manuvie (auparavant Catégorie SICAV ciblé canadien AIC)		
Catégorie Canada diversifié Manuvie (auparavant Catégorie SICAV Canada diversifié AIC)		
Catégorie ciblée mondiale Manuvie (auparavant Catégorie SICAV ciblé universel AIC)		
Catégorie d'appréciation canadienne Manuvie		
Catégorie d'appréciation canadienne à grande capitalisation Manuvie		
Catégorie d'appréciation internationale Manuvie		
Catégorie à revenu mensuel élevé Manuvie (auparavant Catégorie SICAV équilibré canadien AIC)		
Catégorie d'appréciation américaine à grande capitalisation Manuvie		
Catégorie d'appréciation américaine à moyenne capitalisation Manuvie		
Catégorie de base canadienne Manuvie		
Catégorie d'actions canadiennes Manuvie		
Catégorie Leaders mondiaux Manuvie		
Catégorie de placements canadiens Manuvie (auparavant Catégorie d'actions canadiennes Mawer Manuvie)		
Catégorie de base mondiale Manuvie		
Catégorie d'actions mondiales Manuvie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(auparavant Catégorie d'actions mondiales Mawer Manuvie) Catégorie d'actions mondiales totales Manuvie (auparavant Catégorie d'actions mondiales totales SEAMARK Manuvie) Catégorie de placement international Manuvie (auparavant Catégorie de placement international Mawer Manuvie) Catégorie de rendement à court terme Manuvie Catégorie de revenu stratégique Manuvie Catégorie d'obligations structurées Manuvie Catégorie de rendements totaux Manuvie (auparavant Catégorie SICAV rendement global AIC) Catégorie Chine Manuvie (auparavant Catégorie d'occasions Chine Manuvie) Catégorie Japon Manuvie (auparavant Catégorie d'occasions Japon Manuvie) Catégorie mondiale d'infrastructures Manuvie (auparavant Catégorie SICAV universel d'infrastructures Brookfield Redding) Catégorie immobilier mondial Manuvie (auparavant Catégorie SICAV universel immobilier AIC)	24 août 2010	Ontario
Groupe de Fonds Dynamique Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique Catégorie d'obligations à rendement total Aurion Dynamique	24 août 2010	Ontario
Portefeuille privés RBC Portefeuille privé de revenu à court terme RBC Portefeuille privé d'obligations canadiennes	23 août 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
RBC		
Portefeuille privé d'obligations de sociétés RBC		
Portefeuille privé d'obligations étrangères RBC		
Portefeuille privé de revenu RBC		
Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes de valeur RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes de base RBC		
Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC		
Portefeuille privé d'actions américaines RBC		
Portefeuille privé d'actions américaines de valeur RBC		
Portefeuille privé d'actions américaines de valeur neutre en devises RBC		
Portefeuille privé de valeur américain en actions O'Shaughnessy RBC		
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC		
Portefeuille privé de croissance américain en actions O'Shaughnessy RBC		
Portefeuille privé de sociétés américaines à grande capitalisation RBC		
Portefeuille privé de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC		
Portefeuille privé de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC		
Portefeuille privé de sociétés américaines à		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
petite capitalisation RBC		
Portefeuille privé d'actions internationales RBC		
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC		
Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC		
Portefeuille privé d'actions européennes RBC		
Portefeuille privé d'actions asiatiques RBC		
Portefeuille mondial privé de croissance de dividendes RBC		
Portefeuille privé d'actions mondiales RBC		
Precious Metals Bullion Trust	20 août 2010	Ontario
Stone et Co. Limited	19 août 2010	Ontario
Catégorie canadienne croissance de dividendes Stone & Cie		
Catégorie ressources plus Stone & Cie		
Fonds principal canadien de croissance et de revenu Stone & Cie		
Fonds principal d'actions canadiennes Stone & Cie		
Fonds principal de croissance mondiale Stone & Cie		
Fonds des industries de croissance Stone & Cie		
Fonds principal canadien du marché monétaire Stone & Cie		
Fonds EuroPlus croissance de dividendes Stone & Cie		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne

en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de sociétés américaines à petite capitalisation Mackenzie Saxon	23 août 2010	Ontario
Fonds de sociétés mondiales à petite capitalisation Mackenzie Saxon		
Fonds Horizons BetaPro	23 août 2010	Ontario
FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel à rendement inverse		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut à rendement inverse		
Fonds Horizons BetaPro	23 août 2010	Ontario
FNB Horizons BetaPro NYMEX® écart gaz naturel-acheteur/pétrole brut-vendeur		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® écart pétrole brut-acheteur/gaz naturel-vendeur		
Fonds Horizons BetaPro	23 août 2010	Ontario
FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Cuivre		
Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Cuivre		
Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Or		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent		
Groupe de Fonds AIC	25 août 2010	Ontario
Catégorie d'appréciation Manuvie (auparavant Catégorie SICAV valeur AIC)		
Catégorie du marché monétaire canadien Manuvie (auparavant Catégorie SICAV marché monétaire AIC)		
iShares S&P/TSX Income Trust Index Fund	24 août 2010	Ontario
NEXX Systems, Inc.	23 août 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
AltaGas Ltd.	11 août 2010	15 juillet 2010
Banque Royale du Canada (La)	10 août 2010	23 septembre 2009
Barclays Bank PLC	12 août 2010	14 novembre 2008
Barclays Bank PLC	17 août 2010	14 novembre 2008

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
First Capital Realty Inc.	20 août 2010	28 juillet 2009
Great-West Lifeco Inc.	10 août 2010	23 juillet 2010
Medicago Inc.	6 août 2010	7 juillet 2010
Medicago Inc.	10 août 2010	7 juillet 2010
Merrill Lynch Canada Finance Company	5 août 2010	28 septembre 2009
Merrill Lynch Canada Finance Company	17 août 2010	28 septembre 2009
Merrill Lynch Canada Finance Company	23 août 2010	28 septembre 2009
Rogers Communications Inc.	11 août 2010	30 novembre 2009
Société Financière Manuve	17 août 2010	30 mars 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du

respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Advanced Primary Minerals Corporation	2010-08-04	9 325 337 actions ordinaires	1 398 801 \$	4	15	2.3 / 2.24
Air Canada	2010-08-03	billets	1 118 000 000 \$	4	40	2.3
Agricultural Bank of China Limited	2010-07-16	266 000 000 actions ordinaires	114 380 000 \$	1	2	2.3
Argus Metals Corp	2010-08-03	2 415 000 actions accréditatives et 2 900 000 unités	579 800 \$	1	22	2.3 / 2.5
Avnel Gold Mining Limited	2010-08-05	84 517 382 unités	16 903 476 \$	1	11	2.3
Bellatrix Exploration Ltd.	2010-08-12	4 710 000 actions ordinaires	20 017 500 \$	8	47	2.3
Birch Hill Equity Partners IV, LP	2010-08-04	parts	32 500 000 \$	1	3	2.3
Cloudbreak Resources Ltd.	2010-07-26	21 260 500 actions ordinaires	5 315 125 \$	1	162	2.3 / 2.5
Communications DVR Inc.	2010-07-30 et 2010-08-06	294 unités A, 789 unités B et 1 610 000 unités C	1 115 575 \$	125	2	2.3 / 2.9
Corruven, Inc.	2010-08-04	720 000 actions	249 329 \$	5	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
		ordinaires				
Énergie Forest Gate Inc.	2010-01-15	5 160 000 unités et une débenture	1 141 000 \$	11	7	2.3
Exodos Life Sciences Limited Partnership	2010-08-03	743 207 unités	759 929 \$	1	12	2.3
Gentiva Health Services, Inc.	2010-08-12	billets	1 043 400 \$	1	2	2.3
IGW Real Estate Investment Trust	2010-08-03 au 2010-08-06	631 750 parts	632 473 \$	1	15	2.3 / 2.9
INPEX Corporation	2010-08-02	2 950 actions ordinaires	14 654 600 \$	1	2	2.3
ISee3D Inc.	2010-08-04	897 497 actions ordinaires	444 667 \$	2	3	2.12 / 2.14
Jennerex, Inc.	2010-07-29	980 355 actions ordinaires de catégorie A	6 372 328 \$	3	75	2.3
Liquidation World Home Office	2010-08-06	11 765 000 actions ordinaires	10 000 250 \$	1	14	2.3
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2010-08-11	1 408 165 actions ordinaires	70 408 \$	0	4	2.14
Ressources Geomega Inc.	2010-08-17	100 000 actions ordinaires	35 000 \$	1	0	2.13
Ressources Geomega Inc.	2010-08-17	100 000 actions ordinaires	35 000 \$	1	0	2.13

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
AGF Emerging Markets Pooled Fund	2009-02-27 2009-05-28 2009-05-29	708 382,46 parts	5 600 000 \$	1	0	2.3, 2.19
CC&L Private Equity Fund I Limited Partnership	2010-08-06	58 500 parts	585 000 \$	1	5	2.3
Fonds momentum américain Landry Morin	2009-01-01 au 2009-12-31	53 984,77 parts	369 187 \$	11	0	2.3
Fonds momentum canadien Landry Morin	2009-01-01 au 2009-12-31	154 168,01 parts	1 587 280 \$	59	1	2.3
Fonds momentum Long Short Landry Morin	2009-01-01 au 2009-12-31	868 924,24 parts	5 981 717 \$	130	4	2.3
Fonds momentum mondial Landry Morin (auparavant Fonds momentum Small Cap Canadian Landry Morin)	2009-01-01 au 2009-12-31	7 455,45 parts	40 000 \$	1	0	2.3
Fonds valeur canadien Landry Morin Orientation Finance	2009-01-01 au 2009-12-31	27 125,99 parts	174 000 \$	9	0	2.3
Fonds valeur de petites capitalisation mondiales Landry Morin Orientation Finance	2009-01-01 au 2009-12-31	46 731,78 parts	284 087 \$	16	0	2.3
Fonds valeur mondial Landry Morin Orientation Finance	2009-01-01 au 2009-12-31	54 956,69 parts	362 800 \$	10	0	2.3
PGSF IV Feeder, L.P.	2010-07-30	Parts de société en	25 462 500 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
		commandite				
Sigorian Capital Holding Inc.	2010-08-04	20 000 actions ordinaires	30 000 \$	0	1	2.3
Sprucegrove Global Pooled Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	8 608 789,23 parts	90 458 942,63 \$	1	12	2.3
Sprucegrove Global Pooled Fund (Pension)	2009-01-01 au 2009-12-31	8 013 302,59 parts	131 503 584,21 \$	4	18	2.3
Sprucegrove International Pooled Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	4 585 645,42 parts	353 160 175,76 \$	5	14	2.3
Sprucegrove Special International Pooled Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	1 834 989,54 parts	177 849 864,09 \$	2	16	2.3
Strategic Retirement Fund (The)	2010-05-16	4 562,64 parts	536 512,55 \$	16	0	2.3, 2.5
Strategic Value Fund	2010-05-13	128 130,13 actions	164 621,59 \$	1	0	2.10
Value Contrarian Canadian Equity Fund	2010-06-01 2010-07-01	239,11 parts	910 000 \$	6	0	2.3, 2.10, 2.19

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Fiducie carte de crédit or

Vu la demande présentée par Fiducie carte de crédit or (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 août 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers intermédiaires et du rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2010 (collectivement les « documents visés »), lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 23 août 2010 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base simplifié se rapportant au prospectus préalable de base simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 23 août 2010.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0573

Lake Shore Gold Corp.

Vu la demande présentée par Lake Shore Gold Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 août 2010;

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des rapports techniques;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 2 avril 2010, la notice, les états financiers annuels vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2010, lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire;

« notice » : la notice annuelle de l'émetteur datée du 10 mars 2010 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié s'y rapportant, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 24 août 2010, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« rapports techniques » : le rapport technique daté du 1^{er} octobre 2009 intitulé « Updated NI 43-101 Technical Report on the Timmins Mine Property, Ontario, Canada », le rapport technique daté du 29 juillet 2009 intitulé « A Technical Review and Report of the "Thunder Creek Property" Bristol and Carscallen Townships Porcupine Mining Division, Ontario, Canada » et le rapport technique daté du 30 septembre 2009 intitulé « A Technical Report for the Bell Creek Complex Properties' Exploration Diamond Drill Programs, August 2005 to July 2009, Hoyle Township, Porcupine Mining Division, Ontario, Canada », lesquels sont intégrés par renvoi dans la notice;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 6 août 2010 en faveur de Jean Daigle, directeur du financement des sociétés, laquelle est valable pour la période allant du 9 août 2010 au 27 août 2010 inclusivement.

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la dispense permanente et la dispense temporaire demandées par l'émetteur;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec;
2. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
3. l'intégration des rapports techniques dans la notice n'a été dictée que par des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci, car leur intégration n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec et ils n'ont pas à être intégrés par renvoi dans le prospectus;
4. un résumé des rapports techniques est inclus à la notice;
5. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire, à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 23 août 2010.

Jean Daigle
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2010-SMV-0024

NewGrowth Corp.

Vu la demande présentée par NewGrowth Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 août 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le 19 août 2010 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne, pour l'exercice terminé le 26 juin 2009;
2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 26 juin 2009;
3. les états financiers intermédiaires non vérifiés ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne, pour la période de six mois terminée le 26 décembre 2009;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 19 août 2010.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0568

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet

www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 -

Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».